



Contact

M.SOUCHU, Directeur délégué aux formations

☎ 01.39.89.89.16

assddf0952196w@ac-versailles.fr

Douglas-johann.souchu@ac-versailles.fr

Accord préalable

PÉRIODE DE FORMATION EN ENTREPRISE

ENTREPRISE (à compléter par la structure d'accueil)			
RAISON SOCIALE			
ADRESSE			
CODE POSTAL		VILLE	
TÉLÉPHONE ☎		TÉLÉCOPIE ☎	
ADRESSE MAIL			
RESPONSABLE			
NOM		LIGNE DIRECTE ☎	
FONCTION		ADRESSE MAIL :	
TUTEUR			
NOM		LIGNE DIRECTE ☎	
FONCTION		ADRESSE MAIL :	

s'engage à recevoir en stage de formation en milieu professionnel

L'ÉLÈVE / L'ÉTUDIANT (à compléter par le stagiaire)			
NOM			
PRÉNOM			
ADRESSE			
CODE POSTAL		VILLE	
TÉLÉPHONE ☎	<i>(Portable de préférence)</i>		
SECTION	MC Animation et Gestion de Projet dans le secteur sportif		

pour la(les) période(s) du

(Cocher la solution retenue)

Sous forme d'un stage de longue durée et selon le calendrier ci-joint. Remarques : la gratification est obligatoire lorsque la présence du stagiaire est supérieure à 2 mois au cours de l'année d'enseignement scolaire, c'est-à-dire : plus de 44 jours de présence, consécutifs ou non, pour un horaire de 7 heures par jour ou plus de 308 heures de présence, même de façon non continue, sur la base d'une durée journalière différente (simulateur de calcul : <http://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire>)

Périodes de Formation en Milieu Professionnel : du 10/10/23 au 10/02/24, hors périodes de congés scolaires (durée : 13 semaines à 21h, 1 semaine à 14h, **287h** en entreprise)

Périodes de Formation en Milieu Professionnel du 27/02/24 au 15/06/24 hors périodes de congés scolaires (durée : 10 semaines à 21h, 1 semaine à 28h , 1 semaine à 22h, 1 semaine à 35h, **295h** en entreprise).

HORAIRES JOURNALIERS ÉLÈVE / ÉTUDIANT (à compléter par la structure d'accueil)

	Matin				Après-midi			
Lundi	de		à		de		à	
Mardi	EN ÉTABLISSEMENT				de		à	
Mercredi	de		à		de		à	
Jeudi	EN ÉTABLISSEMENT					Possible à partir de 16h00	à	
Vendredi	EN ÉTABLISSEMENT				de		à	
Samedi	de		à		de		à	
Total hebdomadaire	21h/ semaine cf. calendrier de formation ci joint							

Une convention officielle en trois exemplaires vous sera adressée ultérieurement par notre établissement

Fais-le :

Nom et signature du responsable de la structure d'accueil :

Cachet obligatoire de l'entreprise